

# Note de synthèse du Conseil municipal du 07/11/ 2022

*Cette note de synthèse est un résumé des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal à venir.*

## **Ordre du jour :**

### **Finances**

- 1) Fin des Amortissements pour les biens acquis à compter de l'Exercice 2023. Pour éviter d'appliquer la règle d'amortissement au prorata temporis les nouveaux biens ne seront plus amortis. Les biens acquis avant cette échéance de 2023 continueront d'être amortis linéairement.
  
- 2) Décisions modificatives : En raison des remplacements longs et fréquents des personnels titulaires et non titulaires pour cette année 2022 (accidents travail-trajet et maladie) il faut réajuster le chapitre 12, charges de personnel. Le compte 74718 reçoit les aides de l'Etat pour le contrat PEC et le compte 6419 les remboursements d'assurance du personnel. Nous allons abonder les comptes de charges de personnel remplaçant (AVIE c/6218 et contractuel c/6413)

### **Ressources humaines**

- 4) Délibération portant création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Dans le cadre de l'ouverture de l'agence postale communale, il est nécessaire de créer par délibération le poste de l'agent d'accueil; c'est un poste de contractuel, adjoint administratif, pour une durée de 1 an à compter du 09/11/2022 ; pour une durée hebdomadaire de 15 heures. Cet agent sera ensuite nommé sur le poste créé par un arrêté du maire.

- 5) Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Nous devons faire appel à des contractuels adjoints techniques au service Entretien, au service aide à la cuisine, au service de l'ALAE et ou ponctuellement des adjoints administratifs au service administratif de la mairie.

Cette délibération a été prise en 03/2021, elle doit être remise à jour à ce conseil.

### **Questions diverses**